

## « LE CASSE DU SIECLE »

En quoi, dans la louable perspective de sauvegarder le climat (**9 fois invoqué**), la nécessité de « *réduire notre dépendance au pétrole* » (mais pas au gaz ?) impliquerait-t-elle d'« *abandonn[er] le recours au nucléaire* » ? **Le nucléaire serait-il, plus que l'éolien ou le solaire, émetteur de gaz à effet de serre ?**

Nous, scientifiques rigoureux ou simples citoyens attachés à une écologie sans œillère, demandons à comprendre le raisonnement de ces « *quatre associations, Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France* », les sommant de justifier le lien implicite qu'elles établissent entre effet de serre et nucléaire, sauf à encourir l'accusation de propagation de nouvelles fausses et susceptibles d'attenter à « *l'intérêt général* », prétendu fondement de leur démarche à l'encontre de l'Etat français.

Les organisations pétitionnaires<sup>1</sup> susdites veulent ainsi « *promouvoir l'usage des énergies renouvelables* », notamment électriques, quoi qu'il en coûte aux Français, réussissant ainsi le ... Casse du Siècle : de l'ordre de **120 Mrds d'euros (hors TVA), d'ores-et-déjà dépensés ou engagés, pour subventionner les parcs éoliens et solaires** (selon la *Cour des Comptes*), grevant les factures d'électricité et de carburant de chaque Français, à hauteur d'environ **4.000 €<sub>TTC</sub> par foyer, sans aucune réduction des émissions de gaz à effet de serre !**

En conséquence, nous demandons que l'Etat réoriente cet argent sans attendre, mettant fin à une gabegie délétère qui n'est pas pour rien dans la colère des « *gilets jaunes* ». Et qu'il explique : oui, chacun devra déboursier davantage pour recourir aux fossiles (**y compris au gaz**) mais, « *en même temps* », n'aura plus à payer pour des **énergies renouvelables dont notre pays n'a ni le besoin ni les moyens.**

<sup>1</sup> Voir, en page suivante, le texte intégral de cette pétition. Ci-dessous, dessin de Nicolas WAECKEL (fin déc. 2018).



## « L’AFFAIRE DU SIÈCLE »

Quatre associations, *Notre Affaire à Tous*, *la Fondation pour la Nature et l’Homme*, *Greenpeace France* et *Oxfam France* ont décidé, **au nom de l’intérêt général**, d’attaquer l’Etat français en justice pour qu’il respecte ses engagements **climatiques** et protège nos vies, nos territoires et nos droits. C’est l’Affaire du Siècle.

Les changements **climatiques** sont là : ils affectent déjà nos vies et n’épargnent personne. Nous assistons à la montée des eaux, à la fonte des glaces, à la multiplication des événements météorologiques extrêmes, tandis que les espèces animales et végétales disparaissent inexorablement. Les sécheresses et inondations sont de plus en plus dévastatrices. Nos exploitations agricoles sont en danger. L’air que nous respirons est pollué. Le prix de nos factures énergétiques explose. Partout, dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, les populations vulnérables sont les plus exposées.

Obnubilés par les enjeux du court terme, les Etats et les acteurs économiques restent sourds aux innombrables cris d’alarme des plus fragiles, des scientifiques, des associations. Alors que les investissements nécessaires pour remédier à la catastrophe devraient être financés majoritairement par les plus aisés, les classes moyennes et les plus démunis y contribuent aujourd’hui de manière indifférenciée. La lutte contre les changements **climatiques** ne doit pas se faire au détriment des plus fragiles. La France a pris un retard conséquent. D’aveu public, elle n’atteint pas ses objectifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les inégalités face au changement **climatique** s’aggravent.

**L’État a l’obligation d’agir. Il doit prendre les mesures politiques qui s’imposent, tout en garantissant la justice sociale. Il doit réduire notre dépendance au pétrole et nous fournir des alternatives en matière de transport. Il doit investir dans la rénovation des logements et promouvoir l’usage des énergies renouvelables en abandonnant le recours aux énergies fossiles et nucléaire.** Il doit instaurer l’accès de tous à une alimentation suffisante, saine et de qualité, garantir un revenu décent pour les agriculteurs et lutter contre la déforestation. Il doit aussi mettre en place les dispositifs indispensables à l’adaptation de nos territoires et à la protection de nos côtes. Toutes ces mesures auront un impact positif sur nos vies. Pourtant, ce qui est sur la table aujourd’hui est largement insuffisant. La justice est un véritable levier. Elle peut enfin contraindre à l’action.

Partout dans le monde, des citoyennes et citoyens saisissent la justice pour que leurs droits fondamentaux soient garantis face aux changements **climatiques**. Et ça marche ! Aux Pays-Bas, la justice a ordonné au gouvernement néerlandais de revoir à la hausse ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En Colombie, 25 jeunes ont fait reconnaître par la Cour suprême la nécessité d’agir contre la déforestation et pour la protection du **climat**. Au Pakistan, un fils d’agriculteurs a demandé aux juges de contraindre son État à adopter une législation **climatique** capable de protéger l’exploitation de ses parents, et leur droit à l’alimentation.

Nous aussi, nous pouvons gagner. Nous pouvons changer les choses, si nous sommes ensemble ! Alors agissons pour la justice sociale et **climatique**, saisissons la justice pour que la France respecte enfin ses engagements sur le **climat**.

Ensemble, portons et remportons ce qui est déjà, partout dans le monde, et aujourd’hui en France, l’Affaire du Siècle.